

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la A.S.B.L. "MAISON MEDICALE DE LIMAL", représentée par Madame B. Naveau, dont les bureaux se trouvent à rue Joséphine Rauscent 16 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Joséphine Rauscent, 16 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°178K, 177C2.

Le projet consiste à transformer un rez-de-chaussée commercial en maison médicale, et présente les caractéristiques suivantes : - 4 bureaux médicaux,
- extension de 104m² sur la cour arrière.

L'enquête publique est réalisée conformément à :

- l'Art. D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional : dérogation aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- l'Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° du Code du Développement territorial : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre : - Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) ;
- Le 30 janvier et le 03 février 2020 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous à l'adresse suivante : place des Carmes 8 au 1er étage à 1300 Wavre).

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be.
À défaut, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 23 janvier 2020 et clôturée le 06 février 2020.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be
- remises auprès du Service de l'Urbanisme dont les bureaux se trouvent Place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique relative au dossier n° 19/446,

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Madame Joly ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Place des Carmes, 2 à 1300 Wavre, le 06 février 2020 à 11h00.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Joly dont le bureau se trouve place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

A Wavre, le 09 janvier 2020